

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.035**

L'An deux Mille Huit, le 14 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 7 avril 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 7 avril 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ

Mme PELLET représentée par M. DENIS

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **Convention d'Objectifs entre la Collectivité et l'Association  
« LE REVE D'ICARE » Année 2008**

**RAPPORTEUR** : M. LABIA

**VOTE** : UNANIMITE

Conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000 et compte-tenu du montant des subventions qu'il est prévu de verser à certaines associations au titre de l'exercice 2008, il est nécessaire de conclure, avec les associations dont la subvention est supérieure à la somme de 23.000 euros, une convention d'objectifs.

Il est donc proposé d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «LE REVE D'ICARE»

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention présenté,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- D'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «LE REVE D'ICARE»,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 avril 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT



SERVICE JURIDIQUE

DCM 08- 035

**Convention Générale d'Objectifs**  
**Entre la Collectivité**  
**et**  
**l'Association LE REVE D'ICARE**

ENTRE

**La Ville de ROYAN** représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date **du 14 Avril 2008, déposée en Sous-Préfecture le 16 Avril 2008,**

D'UNE PART,

ET

**LE REVE D'ICARE**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 19 juillet 1988, sous le numéro 017206690, représentée par son Président en exercice, Monsieur André MONGRAND, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

En exécution de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 janvier 2001, la commune et *l'association* ont décidé de conclure, **pour l'année 2008**, une convention d'objectif destinée à :

- Assurer la transparence des relations entre la commune et *l'Association*,
- Définir les obligations réciproques des parties en délimitant l'engagement de la commune en fonction d'objectifs précis,
- Fixer les règles relatives au fonctionnement de *l'Association* et notamment celles relatives au respect des normes comptables et de gestion et aux modalités de contrôle des comptes et de l'activité de *l'Association*.

Enfin la commune souhaite, au travers de cette convention, affirmer sa volonté de promouvoir le développement de l'animation tant sportive que culturelle ou de loisirs :

**IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1

L'Association LE REVE D'ICARE a notamment pour vocation l'organisation et l'animation de toutes manifestations à caractère aérien et de faire découvrir les sports et métiers de l'air ou tout ce qui s'y rapporte.

Autres objectifs de la présente convention, l'Association s'engage à :

- **Organiser la quinzième édition de la manifestation LE REVE D'ICARE qui se déroulera du 6 au 15 juin 2008 à Royan, selon le programme prévisionnel joint à la présente.**

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive, touristique et culturelle, et pour l'animation en général de la ville de Royan, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association.

## ARTICLE 2

En contrepartie l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, devra :

Justifier du fonctionnement de ses activités conformément à la vocation arrêtée à l'article 1 ci-dessus. En particulier, elle devra :

- **Indiquer** le nombre de visiteurs de l'exposition à vocation pédagogique et interactive
- **Comptabiliser** le nombre de spectateurs des animations et spectacles sur la plage de la grande conche, jour après jour,
- **Définir** les supports médiatiques utilisés pour la promotion de REVE D'ICARE,
- **Communiquer** à la ville de Royan, au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le président **ou** le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.
- **Fournir** régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- **Tenir** sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général 1982 et aux avis du centre national de la comptabilité relatifs au secteur associatif.
- **Accepter** le contrôle de ses finances, de sa gestion et de l'utilisation des fonds publics par la ville.

## ARTICLE 3

La ville s'engage à verser **la somme de 100.000 euros (cent mille euros).**

Cette somme sera versée à la signature de la présente convention.

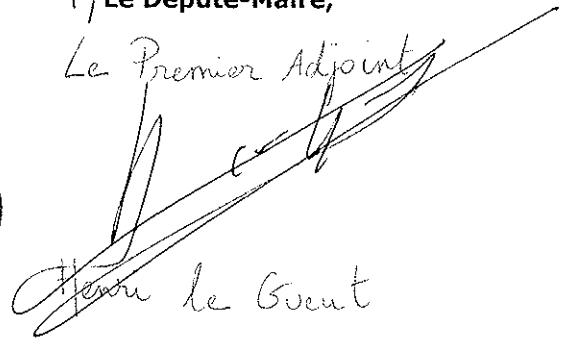
ARTICLE 4

Au cas où la Ville considérerait que les objectifs assignés à l'Association ne sont pas réels ou suffisants dans leur mise en œuvre, elle mettra en demeure l'Association, par lettre recommandée avec accusé de réception, de s'y conformer. Un ordre de reversement sera émis si nécessaire. La réfaction s'effectuera sur l'exercice suivant.

Fait à ROYAN, le 25 AVR. 2008

P/Le Député-Maire,

Le Premier Adjoint



Pour l'Association,


**LE REVE D'ICARE**

Association Loi 1901  
12 boulevard Albert 1er  
17200 ROYAN  
☎ 06 87 73 53 81

Email : [wwwinfo@lerevedicare.com](mailto:wwwinfo@lerevedicare.com)

Site : [www.lerevedicare.com](http://www.lerevedicare.com)

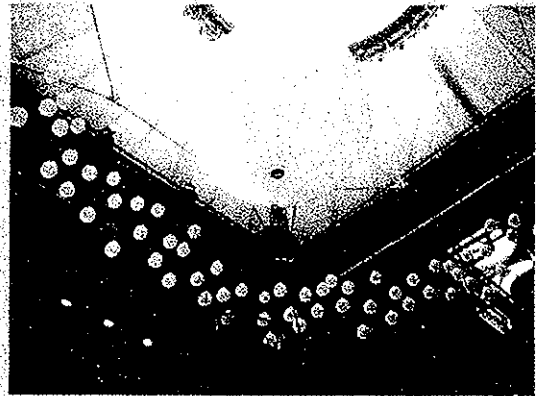
**Le Président,**



# Programme des attractions du week-end du 6 au 8 juin

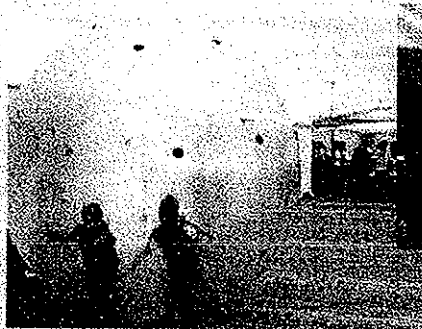


Simulateur de Vol Deltaplane



L'Alberto

## BANA-BANA

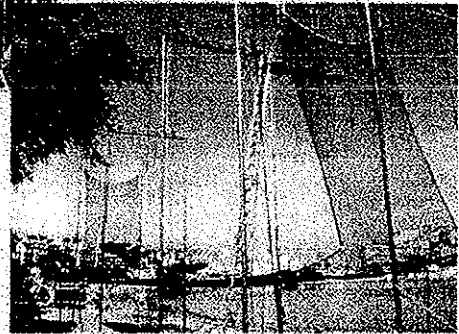


Bulle de Hans Muller



Les Colonnes

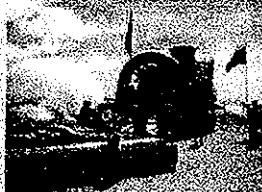
Les Trapèzes Volants



Trampoline



Spectacles de Rues  
(Le Petit Léo etc. ...)



YakaJouer

BAPTÊMES  
Hélicoptères  
Avion  
ULM  
Parachutisme  
Para moteur

# Programme des animations du week-end du 6 au 8 juin 2008

## Samedi 7

Dés 7 heures du matin si les conditions météorologiques le permettent, une quinzaine de Montgolfières s'élanceront de la plage de Royan

**10 h 30**

Ouverture du village et de l'exposition du groupe SAFRAN

**14 h**

Parachutisme sur la plage Royan

Précision d'atterrissage ainsi que démonstration de « Free Style » par le Para Club de Royan

**15 h**

Grand meeting aérien

**17 h**

Para moteurs, Cerfs-Volants

**19 h 30**

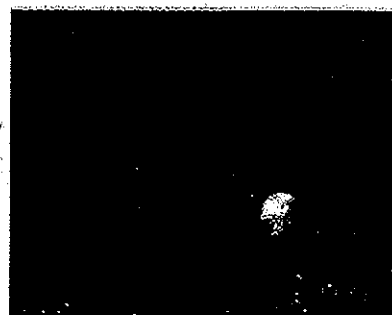
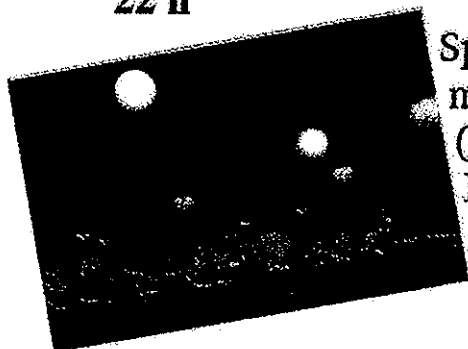
Cerfs volants, Parachutisme, Para Moteurs et Ulm

**20 h**

Montgolfières + Dirigeables sur la plage

**22 h**

Spectacle Son et Lumière autour du DOME  
(Nasser Volant-Cosmic  
Bubble- Les Quidams)



## Dimanche 8

**10 h** Départ rallye Para moteurs sur l'estuaire

**15 h** Parachutistes-Cerfs volants-Ballons à gaz-Jumping air-Montgolfière à moteur-Dirigeables

